



Système de sécurité incendie
NF – Fire safety system

Certificat

Certificate

Système de Sécurité Incendie

NF-508

N° : SSI 334 A12

Extension

Date de la décision : 1er avril 2025

NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE :

CHUBB France
Parc Saint Christophe - Bâtiment
Magellan 1
10 avenue de l'Entreprise
95862 CERGY PONTOISE Cedex
France

Site(s) de production du Matériel
Principal
cœur du système

Acquigny (France)
Ropczyce (Pologne)

Ce certificat est composé de 2 pages.

Ce certificat n'est valable qu'accompagné du rapport d'associativité N° DA 19 00 04 K
Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Ce certificat n'engage en aucun cas AFNOR Certification quant à la conformité réglementaire de l'installation dans laquelle est implanté le système certifié couvert par le présent certificat.



Certificat

Certificate

Système de sécurité incendie
NF – Fire safety system

Certificat NF-SSI N°: SSI 334 A12

Le système certifié, constitué par les matériels principaux, composants et accessoires répertoriés, répond aux exigences du référentiel NF-508 (NF-SSI) en vigueur.

Il autorise la société CHUBB France à apposer la marque NF en application des Règles Générales de la marque NF et des règles de certification de l'application NF- Système de Sécurité Incendie (NF-508) sur les matériels principaux et composants suivants :

REFERENCE DU MATERIEL PRINCIPAL CŒUR DU SYSTEME :

Référence commerciale : INfluence-I ECS
N° d'identification : ECS 029 E1

Les composants, matériels principaux et accessoires répertoriés faisant l'objet d'une associativité avec le matériel principal cœur du système référencé ci-dessus figurent dans le rapport d'associativité joint.

Caractéristiques certifiées essentielles :

- les matériels principaux, composants et accessoires répertoriés constitutifs du système certifié ont fait l'objet d'une associativité entre eux.
- les composants et accessoires répertoriés constitutifs du système certifié ont fait l'objet d'une associativité avec le matériel principal (cœur du système certifié),

Ce certificat atteste également que le système qualité du titulaire et de ses fournisseurs de matériels principaux et/ou composants référencés dans le rapport d'associativité joint ont été évalués conformément aux règles de certification de l'application NF-508.

Ce certificat est valable jusqu'au 30 septembre 2026 sous réserve des résultats des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux règles générales de la marque NF et au référentiel de certification NF-508.



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification